



La crise sanitaire que nous traversons a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de fermeture des commerces et de confinement général. Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires du Maine et Loire, avant même les annonces présidentielles, ont pris toute leur responsabilité en fermant leurs sites d'accueil au public et en annulant ou reportant l'ensemble de nos réunions, formations, rassemblements, manifestations, notamment celle prévue le 31 mars contre le projet de contre-réforme des retraites.

Au-delà de toutes autres considérations, notre priorité absolue dans la période est de poursuivre l'activité revendicative pour défendre les salariés, leur santé ainsi que celle de toute la population. Aucune raison économique ne saurait justifier que des vies soient mises en danger. Aussi, nos organisations syndicales sont indignées par la poursuite du travail dans un certain nombre d'entreprises et administrations du Maine et Loire qui n'ont aucune utilité dans la gestion de cette crise. Il est complètement incohérent qu'à titre individuel nous puissions être punis d'une amende en cas de non-respect du confinement et que les entreprises non-essentiels à la gestion de la crise soient autorisées à regrouper des centaines de salariés.

Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires de Loire-Atlantique saluent les décisions de fermeture d'entreprises et administrations (Apave, SVA, Grolleau...) et condamnent avec la plus grande fermeté celles qui s'obstinent à mettre la vie de leurs salariés, et par ricochet de toute la population, en danger (???). A défaut d'une décision responsable du patronat, elles demandent solennellement au Préfet de Loire-Atlantique d'intervenir pour les contraindre à la fermeture.

Seules les entreprises et administrations absolument indispensables à la gestion de la crise doivent poursuivre leur activité.

Nous exigeons par ailleurs que tous les salariés, quel que soit leur statut, dont l'entreprise est fermée, soient rétribués à 100 %. Le gouvernement a annoncé avoir débloqué une enveloppe de 45 milliards pour financer le chômage partiel à 100 %. Il est anormal que les salariés ne soient indemnisés qu'à hauteur de 84 % de leur salaire net

comme le prévoit les règles du chômage partiel. Les employeurs doivent prendre les 16 % restant à leur charge.

Nous n'accepterons pas non plus que les salariés soient contraints de poser des congés payés pour couvrir cette période de confinement. Chacun admettra que cette période de libertés restreintes ne peut en aucun cas être considérée comme un temps de repos et de loisirs.

Nous condamnons vivement le vote d'une loi d'exception sanitaire qui autorise tous les écarts aux libertés publiques et au droit du travail avec le droit unilatéral des entreprises de modifier les congés, d'user des RTT et autre CET de manière unilatérale. Il est hors de question d'user de cette période pour entériner des droits patronaux qui n'ont aucunement lieu d'être.

Depuis quelques jours, les services publics sont parés de vertus, alors qu'ils étaient déconsidérés et voués aux privatisations ou au démantèlement. Dans son intervention lundi soir, le Président de la République a osé rendre hommage aux personnels médicaux, après les avoir méprisés et même gazés à l'occasion des grèves qui se sont déroulées ces derniers mois. Le gouvernement promet des dizaines de milliards d'euros aux employeurs pour faire face à la crise sanitaire actuelle. Il est de sa responsabilité avant tout de mettre tous les moyens nécessaires pour créer les lits d'hospitalisation, les postes de médecins, infirmières, soignants et non soignants et revaloriser le point d'indice de manière significative. Pour combattre efficacement le coronavirus, pour répondre à la crise sanitaire, il faut répondre aux revendications urgentes des personnels de santé et de toutes celles et ceux qui assurent le service public.

Dans nombre d'entreprises et de services publics l'impréparation est criante. Il en va ainsi de la continuité éducative dans l'Education. Les populations les plus fragiles, les foyers les plus précaires, les familles monoparentales, les personnes isolées, les migrant.es, les sans abris commencent à payer le prix fort. Les effets d'annonces des ministres ne masquent pas les ratés en tous genres. Nos organisations tiennent à saluer le dévouement et la solidarité des personnels de santé qui, malgré les risques pour leur propre santé, font face avec courage à leurs responsabilités en maintenant le service public du mieux qu'ils le peuvent. Nous saluons également tous les agents des services publics et des entreprises qui poursuivent leur activité, dans les secteurs nécessaires à la réponse aux besoins fondamentaux.

Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires du Maine et Loire restent, malgré la crise sanitaire et le confinement, mobilisées pour faire face, en responsabilité sur le terrain de la défense des intérêts des salariés et de la population, à cette crise sanitaire sans précédent.

Angers, le 20 mars 2020